

L'avortement

Je prends quelques instants pour expliquer mes vues sur cette question très délicate et controversée. Un avortement thérapeutique est une question fondamentale car il y va de la vie humaine. Les attitudes devant la vie humaine touchent inévitablement l'ensemble de la société et chaque individu personnellement. Certains estiment que l'avortement est une des nombreuses questions sujettes à un changement d'attitude sociale et qu'il faut l'envisager froidement. Cependant, beaucoup d'entre nous nous opposons farouchement à l'avortement mais nous devons adopter une attitude charitable envers ceux qui sont d'avis contraire. Trop souvent, nous voyons de profonds fossés se creuser, surtout dans les domaines sujets à controverse et nous devenons plutôt hostiles envers ceux qui ne partagent pas nos vues. Une discussion libre serait préférable à une polarisation des opinions.

On peut envisager l'avortement sous différents points de vue, notamment moral, juridique et médical. Je désire m'arrêter à certains aspects du point de vue moral de la question. Moralement, j'estime que puisqu'il existe un être humain dès le moment de la conception, cet être devrait avoir droit au même respect que tout autre être humain. Par conséquent, l'avortement thérapeutique, qui retire l'embryon de son milieu et provoque ainsi sa mort, ne devrait jamais être envisagé, sauf dans les cas les plus graves.

Un tel cas a été cité il y a quelques minutes par mon collègue, le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher), lorsqu'il a dit que l'on ne pouvait envisager l'avortement que si la vie de la mère était en danger. Je suis d'accord avec cela.

Dès sa conception, c'est-à-dire à partir du moment où le spermatozoïde s'unit à l'ovule, l'embryon contient tout le matériel génétique qui constituera la personne jusqu'à la fin de ses jours. Il a donc toutes les caractéristiques de son individualité, depuis la couleur des yeux et de la peau, jusqu'à sa taille et sa carrure, en passant par ses capacités sportives et intellectuelles. Dès sa conception, c'est un être humain avec du potentiel. Ce n'est pas seulement un être humain potentiel, comme certains voudraient nous le faire croire.

Pendant cette discussion concernant le moment réel du début de la vie humaine, nous considérons l'enfant à naître comme un être humain qui, par sa nature, a tous les droits d'un être humain. Juste avant sa naissance, le fœtus, ou l'enfant à naître, qui n'est pas notablement modifié par la naissance, a réellement tous les droits à la vie d'un être humain. En remontant dans le développement du fœtus, jusqu'à sa conception, on ne trouve pas de moment où l'on puisse dire aujourd'hui c'est un être humain, mais hier ce n'en était pas un. Par conséquent, nous devons toujours respecter sa vie.

● (1740)

Certains diront que la vie véritable ne commence pas avant l'implantation dans l'utérus, six jours environ après la conception. D'autres diront que l'on ne peut pas dire qu'il existe en tant qu'individu tant qu'il n'a pas passé le stade du dédoublement possible, c'est-à-dire avant le 20^e jour. Ces questions seront peut-être résolues un jour, mais il est possible aussi que

l'on ne parvienne jamais à une décision certaine. Que la décision soit prise ou non, il n'en reste pas moins que les avortements visés par la loi sont beaucoup plus tardifs et qu'il est presque certain qu'une vie humaine est en jeu dans le produit de la conception. Il est reconnu scientifiquement que le produit de la conception est un être humain; il possède une structure génétique unique et vit comme individu distinct. C'est ce qu'il faut absolument comprendre dans toute cette discussion.

Il a beaucoup été question de liberté de choix dans le débat d'aujourd'hui tout comme dans le débat interminable qui fait rage au sujet de l'avortement. Or, qui dit choix et liberté dit responsabilité. Chaque fois que, d'une manière quelconque, nous portons atteinte au respect pour la vie, et c'est le cas pour l'avortement, la race humaine y perd quelque chose.

Le caractère sacré de la vie est l'une des assises de notre civilisation. Tous ceux qui portent atteinte à la vie d'êtres humains déjà nés sont sévèrement punis. Pourtant, ils sont nombreux dans notre société à fermer les yeux sur les traitements qu'on inflige aux êtres humains qui ne sont pas encore nés. J'invite tous ceux qui en doutent à assister à la projection de certains des films qu'on peut voir aujourd'hui sur le sujet—je ne donnerai pas de titres—et qui documentent de façon saisissante l'horreur de l'avortement. Selon moi, toute personne qui maintient que la vie humaine n'entre pas en ligne de compte après avoir vu ces films à déjà décidé de couper son esprit de la réalité. Il faut choisir. Ou bien le principe du caractère sacré de la vie est valable pour l'ensemble de la société, ou bien la société court le risque de dévaloriser la vie humaine.

Certains des arguments présentés sont fort intéressants. Je pense en particulier à des renseignements rendus publics par le médecin en chef des États-Unis au sujet du syndrome post-avortement dans ce pays. On a pensé durant des années que l'enfant à naître était la seule victime de l'avortement. Des études récentes nous montrent aujourd'hui que les femmes avortées en sont également les victimes. Il est de plus en plus évident que le syndrome de l'avortement est en train de devenir rapidement la principale cause de troubles psychologiques chez les femmes. Les symptômes en sont notamment le refus, la colère, la culpabilité et la dépression. Ces problèmes peuvent à leur tour mener à l'abus d'intoxicants, à des problèmes sexuels et de comportement et à une baisse générale de l'aptitude à résoudre les problèmes. Des recherches ont prouvé que jusqu'à 82 p. 100 des Américaines souffrent de symptômes graves du syndrome de l'avortement et cela, jusqu'à trois années après avoir subi un avortement. Des symptômes latents peuvent se manifester de cinq à dix ans après l'avortement.

Le directeur des services de santé des États-Unis a autorisé récemment la tenue aux États-Unis d'une enquête sur le syndrome de l'avortement. En Grande-Bretagne, un comité bipartite conservateur-travailliste va se pencher sur les effets de l'avortement sur les femmes. C'est là un phénomène que l'on commence à peine à constater et avec lequel il faut compter.